Image not found or type unknown

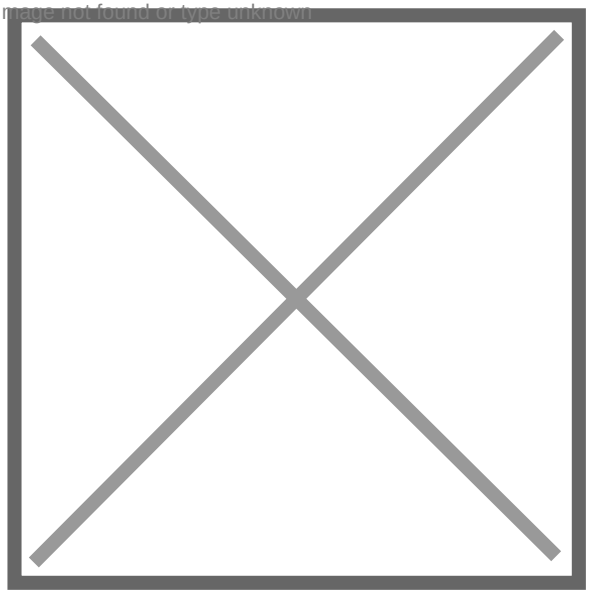

Confidentialité de déplacement en congés

Par **ki63**, le **21/11/2015** à **12:00**

bonjour à tous,

j'utilise prochainement et ce pour la première de ma vie, les 25% de réduction employeur pour un aller retour Sncf, pendant 1 jours et 1/2 de congés + rtt, et la 1/2 journée est prise en compte par le fongécif (oui je suis en cours d'un bilan de compétence, et cela fait partie de mes recherches personnelles dans le cadre du bilan). Ma Drh m'a demandée de lui faire une copie du feuillet de l'utilisation de cette réduction que j'ai fourni à la Sncf quand je suis allée acheter mes billets (je lui ai demandé de me faire une copie, au cas où, mais la guichetière sncf était stupéfaite de ma question, sachant que de leur côté, il est impossible d'obtenir une seconde réduction employeur annuellement, elle m'a même dit que j'étais la première à lui parler d'une telle demande).
il me semble que d'une part dans le cadre d'un bilan, ils ne sont pas concernés et dans le cadre de mes congés, je suis libre d'aller ou venir où je le souhaite, dans la mesure où ces 25% restent un droit, et que tout est réglementé. Je vous remercie de me dire si mon entreprise est légalement en droit de savoir ma destination, ou non. je trouve très abusif ce genre de pratique, mais ils ne sauront rien si ce n'est pas légal et écrit. j'appelle cela du pistage, et venant tout récemment de reprendre après un long arrêt maladie (suite à des relations difficiles entre ma direction et moi-même, je me pose quelques questions...et c'est la raison pour laquelle je vous parle de "pistage"). j'espère vivement avoir un retour de l'un de vous, car je vous avoue que cela m'inquiète.
Dans l'attente d'un retour et vous en remerciant par avance, cordialement,

Par **morobar**, le **21/11/2015** à **17:16**

Bonsoir,
Je suppose que vous avez d'abord fait remplir par votre DRH le volet "employeur" avant de compléter et de remettre le dossier à la SNCF.
Dans ces conditions vous déclarez simplement n'avoir pas conservé de double, et invitez la DRH à contacter directement la SNCF.

Par **ki63**, le **21/11/2015** à **18:46**

Bonsoir,
c'est cela ! je ne voyais pas dans quelle mesure, ma DRH devait connaître ma gare de destination. Cela m'a paru évident et oui le volet employeur a le premier était rempli. Il est hors de question pour ma part que je le lui fasse savoir. Sauf si légalement je me dois de le faire.
Je vous remercie de votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés